

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

021-451638902-20240201-ARR_2024_003-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Publication : 01/02/2024

ARR_2024_003



Établissement Public Foncier Local
des collectivités de Côte-d'Or

VU :

- 1° le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.213-2 relatif aux modalités de demande de documents concernant les biens et aux délais supplémentaires,
- 3° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat et plan de Déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 4° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 28 septembre 2023, déposée en Préfecture le 29 septembre 2023, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 5° l'arrêté préfectoral DACI/2 n°340 en date du 18 juillet 2003 portant création de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, publié au Recueil des actes administratifs n°9 du 31 juillet 2003,
- 6° la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or du 22 décembre 2020, déposée en Préfecture le 23 décembre 2020, autorisant la Directrice de l'Établissement à exercer les droits de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire (**ANNEXE 1**),
- 7° l'arrêté de M. le Président de « Dijon métropole » en date du 30 janvier 2024, déposé en Préfecture le 30 janvier 2024, portant délégation du droit de préemption urbain au profit de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or pour le bien situé 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastré section AP n°11 de 672 m², objet du présent arrêté (**ANNEXE 2**),
- 8° la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 novembre 2023 à « Dijon métropole », établie par Maître François Peny, notaire à Dijon, demandant l'acquisition de la propriété bâtie composée d'une maison avec appentis, garage, lavoir et atelier, libre d'occupation, cadastrée section AP n°11 de 672 m², située 8 route d'Ahuy à Dijon, appartenant aux Consorts Verdoia, moyennant le prix de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €) (**ANNEXE 3**),
- 9° la demande de documents notifiée en LR/AR aux propriétaires et au notaire, reçue par ces destinataires les 27, 28 et 30 novembre 2023 et les documents demandés reçus le 16 janvier 2024 (**ANNEXE 4**).

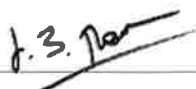
ATTENDU :

- que le bien objet du présent arrêté est compris dans l'emprise de l'emplacement réservé n°7 destiné à la valorisation paysagère du Suzon,
- que la maîtrise foncière des biens concernés par cet emplacement réservé a été engagée depuis plusieurs années par la Collectivité, en fonction des opportunités se présentant, afin de constituer une réserve foncière permettant à terme de réaliser un aménagement global répondant à l'objet de l'emplacement réservé,
- que la demande d'acquisition du bien ci-dessus visé constitue une opportunité permettant de poursuivre la maîtrise foncière du secteur,
- que l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or peut exercer, par délégation, le droit de préemption urbain.

ARRETONS :

- ARTICLE 1 :** L'EPFL des Collectivités de Côte d'Or décide d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien ci-dessus visé à savoir la propriété bâtie composée d'une maison avec appentis, garage, lavoir et atelier, libre d'occupation, cadastrée section AP n°11 de 672 m², située 8 route d'Ahuy à Dijon, appartenant à Mme Elisabeth Verdoia épouse Griebing, Mme Claude Verdoia épouse Guelaud, M. Jean-Luc Verdoia et M. Marc Verdoia, moyennant le prix de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €), conforme à l'évaluation de France Domaine,
- ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions des articles L.213-14 et R.213-12 du Code de l'Urbanisme, l'acte de vente devra être signé dans les trois mois et le paiement du prix sera effectué dans les quatre mois.
- ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, Maître François Peny, notaire associé, 2 rue Bossack – BP 42232 – 21052 Dijon Cédex, aux vendeurs, les Consorts Verdoia à savoir, Mme Elisabeth Verdoia épouse Griebing demeurant 100 rue de Gissey – 21410 Sainte-Marie-Sur-Ouche, Mme Claude Verdoia épouse Guelaud demeurant 23 rue du Touillet – 21120 Chaignay, M. Jean-Luc Verdoia demeurant 2 rue Jules Verne – 21000 Dijon et M. Marc Verdoia demeurant 84 rue de Montchapet – 21000 Dijon.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur les sites internet de la Ville de Dijon et de « Dijon métropole » / EPFL conformément à l'article L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signature numérique le 01/02/2024
de Line BARBIER-MORARU
Directrice de l'EPFL



ANNEXE 1

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier
Local des Collectivités de Côte-d'Or

Séance du mardi 22 décembre 2020

Président : Monsieur Rémi Détang
Secrétaire de séance : Monsieur Benoît Bordat

Convocation envoyée le 15/12/2020

Publié le 23/12/2020

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 15
Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents participant au vote : 12
Nombre de procuration : 1

SCRUTIN :

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres Présents :

M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT
M. Nicolas BOURNAY

M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DETANG
M. Jean-François DODET
M. Thierry FALCONNET

M. Jean-Claude GIRARD
M. Dominique GRIMPRET
Mme Danielle JUBAN
M. Guillaume RUET

Membres Absents :

Mme Dominique MARTIN-GENDRE
Mme Lydie PFANDER-MENY
M. François REBSAMEN (pouvoir à M. Rémi Détang)

OBJET : AFFAIRES GENERALES
Exercice des droits de priorité et de préemption – Délégation à la Directrice

L'article R.324-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur de l'établissement, dans les conditions qu'il détermine, certains de ses pouvoirs de décision. Le Directeur peut ainsi être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de priorité et de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire. Le Directeur doit rendre compte de cet exercice au Conseil d'Administration, à chacune de ses réunions.

En application des dispositions légales précitées, il est proposé de déléguer à la Directrice l'exercice des droits de priorité et de préemption, que l'établissement en soit titulaire ou délégataire, selon les conditions suivantes : l'arrêté ne pourra intervenir à un prix supérieur à celui autorisé par les Domaines, d'une part et l'arrêté s'exercera conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement, d'autre part.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **de déléguer** à la Directrice en exercice de l'Établissement Public foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or l'exercice des droits de priorité et de préemption dont l'EPFL est titulaire ou délégataire, en application des dispositions de l'article R. 324-2 du Code de l'Urbanisme, selon les conditions suivantes : l'arrêté ne pourra intervenir à un prix supérieur à celui autorisé par les Domaines et l'arrêté s'exercera conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
021-451638902-20201222-EPFL20201222-06-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

EPFL2020-12-22_006



EPFL

Établissement Public Foncier Local
des collectivités de Côte-d'Or

ANNEXE 2

DIJON MÉTROPOLE

NOUS, Président de Dijon Métropole,

VU :

- 1° le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.213-1 et suivants et L.211-2,
- 2° le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.213-2 relatif aux modalités de demande de documents concernant les biens et aux délais supplémentaires,
- 3° le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,
- 4° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » en date du 19 décembre 2019, déposée en Préfecture le 20 décembre 2019, décidant l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) et décidant l'instauration du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme sur un périmètre correspondant au secteur sauvegardé de Dijon, ainsi qu'à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser du PLUi-HD,
- 5° la délibération du Conseil Métropolitain de « Dijon métropole » du 28 septembre 2023, déposée en Préfecture le 29 septembre 2023, portant délégation de compétences du Conseil au Président, notamment en ce qui concerne le droit de préemption urbain et l'autorisant en particulier à déléguer l'exercice de ce droit,
- 6° la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 13 novembre 2023 à « Dijon métropole », établie par Maître François Peny, notaire à Dijon, demandant l'acquisition de la propriété bâtie composée d'une maison avec appentis, garage, lavoir et atelier, libre d'occupation, cadastrée section AP n°11 de 672 m², située 8 route d'Ahuy à Dijon, appartenant aux Consorts Verdoia, moyennant le prix de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €) (**ANNEXE 1**),
- 7° la demande de documents notifiée en LR/AR aux propriétaires et au notaire, reçue par ces destinataires les 27, 28 et 30 novembre 2023 et les documents demandés reçus le 16 janvier 2024 (**ANNEXE 2**).

ATTENDU :

- que l'aliénation ci-dessus visée entre dans le champ d'application du droit de préemption urbain,
- que Dijon Métropole peut déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, en application des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL.

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 « Dijon métropole » décide de déléguer son droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour le bien ci-dessus visé à savoir la propriété bâtie composée d'une maison avec appentis, garage, lavoir et atelier, libre d'occupation, cadastrée section AP n°11 de 672 m², située 8 route d'Ahuy à Dijon, appartenant à Mme Elisabeth Verdoia épouse Griebing, Mme Claude Verdoia épouse Guelaud, M. Jean-Luc Verdoia et M. Marc Verdoia, moyennant le prix de quatre cent cinquante mille euros (450 000 €),

ARTICLE 2 Ampliation du présent arrêté sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception au mandataire, Maître François Peny, notaire associé, 2 rue Bossack – BP 42232 – 21052 Dijon Cédex, aux vendeurs, les Consorts Verdoia à savoir, Mme Elisabeth Verdoia épouse Griebing demeurant 100 rue de Gissey – 21410 Sainte-Marie-Sur-Ouche, Mme Claude Verdoia épouse Guelaud demeurant 23 rue du Touillet – 21120 Chaignay, M. Jean-Luc Verdoia demeurant 2 rue Jules Verne – 21000 Dijon et M. Marc Verdoia demeurant 84 rue de Montchapet – 21000 Dijon.

Ampliation sera également notifiée par lettre recommandée avec avis de réception à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or - 40 avenue du Drapeau – 21000 Dijon.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est déposé en Préfecture de la Côte d'Or et est publié sur les sites internet de « Dijon métropole » et de la Ville de Dijon conformément aux articles L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signature numérique le 30/01/2024
de François REBSAMEN
Président de Dijon métropole



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-242100410-20240130-MAR_20240061-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2024

Affichage : 30/01/2024

Arrêté MAR_20240061

13 NOV. 2023



ANNEXE 1

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☑](#)

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
 - Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- Demande d'acquisition d'un bien (1)
 - Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
 - Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : _____ N° d'enregistrement :

Prix moyen au m² :

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1

Prénom 1

VERDOIA (épouse GRIEBLING)

Elisabeth Marie-Claude

Profession 1 (facultatif) (6) : retraitée

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession 1 (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : _____ et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

Signature numérique le 30/01/2024

de François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, Immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 100 Voie : rue de Gissey

Lieu-dit : _____ Localité : STE MARIE SUR OUCHE

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : 21410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicateur (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? Oui Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, Immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 8 Type de voie : route Nom de la voie : d'Ahuy

Lieu-dit : _____

Localité : DIJON

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 672

Références cadastrales de la parcelle

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	AP	11		DIJON	ha 6 a 72 ca

① Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) Oui Non

C - Désignation du bien

Immeuble

Non bâti Bâti sur terrain propre

Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : En _____

cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : _____

Nature des droits cédés

Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes
Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

Bâtiments vendus en totalité (11) :

Désignation en annexe _____

Surface construite au sol (m²) : _____ Surface utile ou habitable (m²) : _____

Nombre de : Niveaux _____ Appartements _____ Autres locaux _____

Caractéristiques du bien (division en volumes)

Vente en volumes N° des volumes : _____

Caractéristiques du bien (copropriété)

Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : _____

Le bien est achevé depuis : Plus de 4 ans Moins de 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : Plus de 10 ans Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable
			/		
			/		
			/		
			/		
			/		
			/		

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? Oui Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.
 Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : _____ Nombre de parts cédées : _____

Désignation des droits : _____ Nombre total de parts : _____

Nature : _____

Numéro des parts : _____

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? Oui Non

D - Usage et occupation (14)

Usage Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

Habitation Professionnel Commercial Agricole

Autre (préciser) : _____

Occupation

- Par le(s) propriétaire(s)
- Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.
- Sans occupant
- Autre (préciser) : _____

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
- Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : Oui Non

Préciser la nature : _____ Indiquer si rente viagère antérieure : Oui Non

F - Modalité de la cession ou de la donation

1 - Vente amiable

Prix de vente hors commission (en chiffres) : 450.000,00 € (en lettres) : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Évaluation hors commission (en chiffres) : _____ (en lettres) : _____

Dont éventuellement inclus : Mobilier : _____ Autres : _____

Vente Indissociable d'autres biens : Oui Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) : _____

Modalité de paiement

- Comptant à la signature de l'acte authentique À terme (préciser) : _____

- Si commission, montant : _____ TTC HT

À la charge de : Acquéreur Vendeur

- Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'allénation : _____

Évaluation de la contrepartie : _____

- Rente viagère Montant annuel : _____ Montant comptant : _____

Bénéficiaire(s) de la rente : _____

- Droit d'usage et d'habitation Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : _____

Autres modalités de transfert

- Échange

Désignation des biens reçus en échange : _____

Montant de la suite le cas échéant : _____

Propriétaires contre-échangistes :

Apports en société

Bénéficiaire : _____ Estimation du bien apporté : _____

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire Estimation

du terrain : _____ Estimation des locaux à remettre (dation) : _____

Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : _____

2 - Adjudication (16)

Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire

Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : _____ Montant de la mise à prix : _____

Lieu de l'adjudication : _____

3 - Donation (17)

Oui Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage _____

Prénom _____

Profession : _____

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant _____

Prénom du représentant _____

Dénomination _____

Forme juridique _____

N° SIRET _____

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Pays : _____ Division territoriale (si international) : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).

3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Fait à : DIJON

Le : 09 novembre 2023

Signature et cachet du notaire

François PENY
François GUILLERMET
Stéphanie CHAPUIS
Luc DASNOY
NOTAIRES ASSOCIÉS
2 rue Bossack
BP 45232 - 21052 DIJON Cedex
03 80 44 10 71

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage

Prénom

Maître François PENY - Notaire

Qualité

Mandataire

Adresse électronique :

amelie.gambier.21013@notaires.fr

Adresse

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 2 Voie : rue

Lieu-dit : _____

Localité : DIJON Pays : _____

Code postal : 21000 BP : BP 45232 Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicateur si international) : + _____

I - Observations

Désignation en annexe

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

A l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☑](#)

- (i) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ___/___/___ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA (épouse GUELAUD)

Prénom

Claude Marie Nicole

Profession (facultatif) : retraîtée

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 23 Voie : rue du Touillet

Lieu-dit : _____ Localité : CHAIGNAY

Pays : _____ Division territoriale (si international) : _____

Code postal : 21120 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [\[1\]](#)

- (1) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ____/____/____ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA

Prénom

Jean-Luc Marie Charles

Profession (facultatif) : retraité

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 2 Voie : rue Jules Verne

Lieu-dit : _____ Localité : DIJON

Pays : _____ Division territoriale (si international) : _____

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☑](#)

- (i) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ___/___/___ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA

Prénom

Marc Jean-Marie

Profession (facultatif) : retraité

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 84 Voie : ru de Montchapet

Lieu-dit : _____ Localité : DIJON

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

ANNEXE A DIA

DESIGNATION DU BIEN

Une maison individuelle, située à DIJON (21000), 8 route d'Ahuy, comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, WC, dégagement, salle de douche, une chambre,

- à l'étage : bureau, trois chambres, salle d'eau,

Sous-sol complet avec appentis.

Garage, lavoir, atelier., érigée sur un terrain repris au cadastre sous les références suivantes : section AP numéro 11 lieudit Route d'Ahuy pour une contenance de 6 a 72 ca,

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/11/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

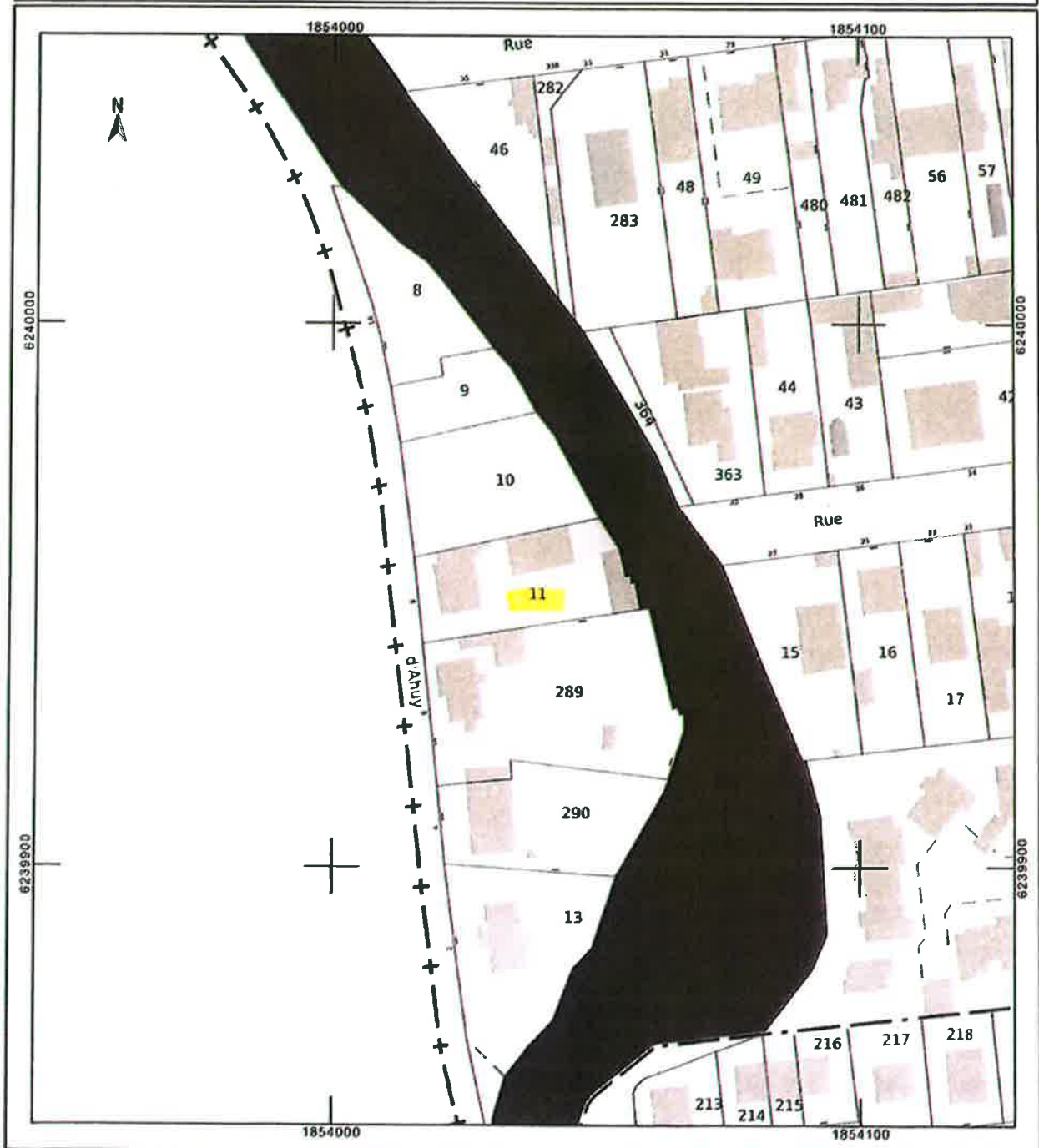
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 - fax 03 80 28 68 25
sdif.dijon@dglp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ANNEXE 2

61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

**Monsieur Jean-Luc VERDOIA
2 rue Jules Verne
21000 DIJON**

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6085 0**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1257

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Monsieur,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

PJ : liste des documents demandés

Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)

DIJON MÉTROPOLE

Signature numérique le 30/01/2024 à Dijon cedex

de François RESSAMEN 08 50 13 36

Président de Dijon métropole metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



81

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

**Monsieur Marc VERDOIA
84 rue de Montchapet
21000 DIJON**

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6086 7**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1258

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Monsieur,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

**PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)**

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1^{er} janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
 - La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

Madame Elisabeth VERDOIA, épouse
GRIEBLING
100 rue de Gissey
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6083 6**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1255

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Madame,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

*PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)*

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél. 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

**Madame Claude VERDOIA, épouse
GUELAUD
23 rue du Touillet
21120 CHAIGNAY**

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6084 3**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1256
Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Madame,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

**PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)**

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1^{er} janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

**Maître François PENY
Notaire
2 rue de Bossack
BP 42232
21052 DIJON CEDEX**

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6087 4**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1259

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Maître,

Veuillez trouver ci-joint copie de la demande de documents envoyée en LR/AR à :

- Mme Elisabeth VERDOIA épouse GRIEBLING : LR/AR n°1A 206 845 6083 6 ;
- Mme Claude VERDOIA, épouse GUELAUD : LR/AR n°1A 206 845 6084 3 ;
- M. Jean-Luc VERDOIA : LR/AR n°1A 206 845 6085 0 ;
- M. Marc VERDOIA : LR n°1A 206 845 6086 7.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

PJ : 4

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

En provenance de :

~~Mme Elisabeth VERDOIT ep. GRIEPLING~~
~~100 rue de Jersey~~
~~91140 SAINTIE MARIE SUR OUCHE~~

Présenté / Avisé le : 27/11/23
 Distribué le : 27/11/23

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / permis de conduire
 Autre : CA

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : AR 1A 206 845 6083 6

SEINF-DIA ROUTE D'ANOUY A DIJON
 DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à **FRAB**

DIJON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau - CS 17510
 91075 DIJON cedex

En provenance de :

~~Maitre François PENY~~
~~Notaire~~
~~9 rue Bassac~~
~~BP 42232~~
~~21552 DIJON cedex~~

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / permis de conduire
 Autre : R

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : AR 1A 206 845 6087 4

SEINF-DIA ROUTE D'ANOUY A DIJON
 DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à **FRAB**

DIJON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau - CS 17510
 91075 DIJON cedex

En provenance de :

~~M. Marc VERDOIT~~
~~84 rue de Montmoyet~~
~~91000 DIJON~~

Présenté / Avisé le : 27/11/23
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être :

Le destinataire
 Le mandataire
 CNP / permis de conduire
 Autre : [Signature]

LA POSTE
RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : AR 1A 206 845 6086 7

SEINF-DIA ROUTE D'ANOUY A DIJON
 DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à **FRAB**

DIJON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau - CS 17510
 91075 DIJON cedex

En provenance de:

~~M. Jean-Luc VERDIA~~
~~2 rue Jules Verne~~
~~91000 DITON~~

Présenté / Avisé le: 27/11/23
 Distribué le: 28/11/23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

LAPOSTE

Numéro de l'AR : **AR 1A 206 845 6085 0**

6085 01A 5 ROUTE D'ANJOU A DITON
DIRE DE DOCUMENTS

Renvoyer à **FRAB**

DITON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau CS 17510
 21075 DITON cedex

En provenance de:

~~Mme Claude VERDIA ép. GUELAUD~~
~~23 rue du Tourlet~~
~~91120 CHAIGNAY~~

Présenté / Avisé le: 27/11/23
 Distribué le: 27/11/23

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

LAPOSTE

Numéro de l'AR : **AR 1A 206 845 6084 3**

6084 31A 5 ROUTE D'ANJOU A DITON
DIRE DE DOCUMENTS

Renvoyer à **FRAB**

DITON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau CS 17510
 21075 DITON cedex

(Mail) > Suivez une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) ⓘ (https://aide.laposte.fr/)

Revenez le nombre de suivi ou d'états de passage   

1A20684560867

Rechercher

Français <https://www.laposte.fr/vos-envois>

✉ Lettre Recommandée N°1A20684560867

Mis en charge par La Poste
vendredi 24 novembre

En cours d'acheminement

En préparation avant distribution

A disposition en point de retrait

DIJON GRANGIER

Distribué
jeudi 28 novembre

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
jeudi 28 novembre	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
mercredi 29 novembre	Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité.
mardi 29 novembre	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Le choix d'une date de relivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
mardi 29 novembre	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
lundi 27 novembre	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera remis en livraison au plus tôt. Le choix de la date de relivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
lundi 27 novembre	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
lundi 27 novembre	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
vendredi 24 novembre	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

[Besoin d'aide ?](#)

Découvrez nos meilleures ventes





ⓘ Les conditions météorologiques actuelles peuvent perturber la distribution de vos courriers et vos colis. Merci de votre compréhension

Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) ⓘ (https://aide.laposte.fr/)

Renseignez le numéro de suivi ou d'avis de passage Courrier

1A20684560874

Rechercher

Français <https://www.laposte.fr/vos-envois>

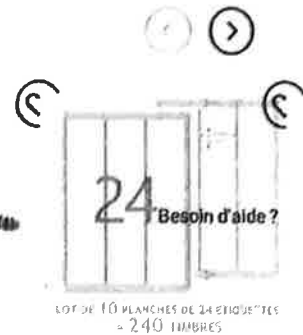
✉ Lettre Recommandée N°1A20684560874



Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
lundi 27 novembre	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
lundi 27 novembre	Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité.
lundi 27 novembre	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Le choix d'une date de re livraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
lundi 27 novembre	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
vendredi 24 novembre	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Découvrez nos meilleures ventes



LOT DE 10 PLANCHES DE 24 ÉTIQUETTES = 240 TIMBRES



13 NOV. 2023



ANNEXE 3

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☞](#)

- Déclaration d'intention d'aliéner un bien (1)
- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme (2))
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (articles L. 212-1 et suivants du Code de l'urbanisme (3))
- Compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles (articles L. 215-1 et suivants du Code de l'urbanisme (4))
- Demande d'acquisition d'un bien (1)
- Soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) (2)
- Compris dans une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) (3)

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : _____ N° d'enregistrement :

Prix moyen au m² :

A - Propriétaire(s) du bien

Pour une personne physique (5) :

Nom d'usage 1

Prénom 1

VERDOIA (épouse GRIEBLING)

Elisabeth Marie-Claude

Profession 1 (facultatif) (6) : retraitée

Si le bien n'est pas en indivision, veuillez renseigner l'identité de l'éventuel co-déclarant :

Nom

Prénom

Profession 1 (facultatif) (6) :

Pour une personne morale (7) :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Si le bien est en indivision (8), soit entre personnes physiques, soit entre personnes morales, indiquer le nombre de co-indivisaire(s) : _____ et compléter la fiche complémentaire « Autre(s) déclarant(s) » (9) en indiquant leur(s) nom(s), prénom(s), adresse(s) et quote(s)-part(s).

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

Adresse ou siège social (10)

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, Immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 100 Voie : rue de Gissey

Lieu-dit : _____ Localité : STE MARIE SUR OUCHE

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : 21410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

B - Situation du bien

Adresse précise du bien

La cession du bien entraîne-t-elle une division parcellaire ? Oui Non

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, Immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 8 Type de voie : route Nom de la voie : d'Ahuy

Lieu-dit : _____

Localité : DIJON

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Superficie totale de l'assiette foncière du bien cédé (m²) : 672

Références cadastrales de la parcelle

Préfixe	Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Localité	superficie
	AP	11		DIJON	ha 6 a 72 ca

i Si le bien est situé sur plus de parcelles cadastrales, veuillez renseigner l'annexe dédiée.

Plan(s) cadastral(aux) joint(s) Oui Non

C - Désignation du bien

Immeuble

Non bâti Bâti sur terrain propre

Bâti sur terrain d'autrui, dans ce cas indiquer le nom du propriétaire : En _____

cas d'indivision, précisez la quote-part du bien vendu : _____

Nature des droits cédés

Pleine Propriété Nue-Propriété Usufruit

Nature du sol en superficie (m²)

Terres	Prés	Vergers	Vignes	Bois	Landes

Carrières	Eaux cadastrées	Jardins	Terrains à bâtir	Terrains d'agrément	Sol

Caractéristiques du bien (hors copropriétés et division en volumes)

Bâtiments vendus en totalité (11) :

Désignation en annexe _____

Surface construite au sol (m²) : _____ Surface utile ou habitable (m²) : _____

Nombre de : Niveaux _____ Appartements _____ Autres locaux _____

Caractéristiques du bien (division en volumes)

Vente en volumes N° des volumes : _____

Caractéristiques du bien (copropriété)

Locaux dans un bâtiment en copropriété (12)

N° d'inscription au registre des copropriétés : _____

Le bien est achevé depuis : Plus de 4 ans Moins de 4 ans

Le règlement de copropriété a été publié aux hypothèses depuis : Plus de 10 ans Moins de 10 ans

N° du lot	Bâtiment	Étage	Quote-part des parties communes	Nature	Surface utile ou habitable
			/		
			/		
			/		
			/		
			/		
			/		

Lotissement

Bien situé dans un lotissement ? Oui Joindre le règlement et le cahier des charges du lotissement.
 Non

Droits sociaux (13)

Désignation de la société : _____ Nombre de parts cédées : _____

Désignation des droits : _____ Nombre total de parts : _____

Nature : _____

Numéro des parts : _____

La cession conduit-elle l'acquéreur à détenir la majorité des parts de la société ? Oui Non

D - Usage et occupation (14)

Usage Si plusieurs usages, cocher les cases correspondantes

Habitation Professionnel Commercial Agricole

Autre (préciser) : _____

Occupation

- Par le(s) propriétaire(s)
- Par un (des) locataire(s) - Le cas échéant, préciser la nature du bail, le montant annuel hors charge du loyer, la date de prise d'effet et de fin de bail et le nom du locataire.
- Sans occupant
- Autre (préciser) : _____

Une installation soumise à autorisation ou à enregistrement, au titre du code de l'environnement a-t-elle été exploitée sur le terrain ?

- Oui - S'il y a lieu, joindre les informations dues telles que spécifiées par l'article L. 514-20 du code de l'environnement.
- Non

E - Droits réels ou personnels (15)

Grevant les biens : Oui Non

Préciser la nature : _____ Indiquer si rente viagère antérieure : Oui Non

F - Modalité de la cession ou de la donation

1 - Vente amiable

Prix de vente hors commission (en chiffres) : 450.000,00 € (en lettres) : QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS

Si TVA en sus du prix, préciser le montant (en chiffres) : _____

Évaluation hors commission (en chiffres) : _____ (en lettres) : _____

Dont éventuellement inclus : Mobilier : _____ Autres : _____

Vente Indissociable d'autres biens : Oui Non

Si oui, adresse précise du bien (description à porter en annexe) : _____

Modalité de paiement

- Comptant à la signature de l'acte authentique A terme (préciser) : _____

- Si commission, montant : _____ TTC HT

À la charge de : Acquéreur Vendeur

- Si paiement en nature

Désignation de la contrepartie de l'allénation : _____

Évaluation de la contrepartie : _____

- Rente viagère Montant annuel : _____ Montant comptant : _____

Bénéficiaire(s) de la rente : _____

- Droit d'usage et d'habitation Vente de la nue-propriété

Évaluation de l'usage ou de l'usufruit : _____

Autres modalités de transfert

- Échange

Désignation des biens reçus en échange : _____

Montant de la soule le cas échéant : _____

Propriétaires contre-échangistes :

Apports en société

Bénéficiaire : _____ Estimation du bien apporté : _____

Cession de tantième de terrains contre remise de locaux à construire Estimation

du terrain : _____ Estimation des locaux à remettre (dation) : _____

Location-accession - Estimation de l'immeuble objet de la location-accession : _____

2 - Adjudication (16)

- Volontaire Ou rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire
 Mettant fin à une indivision ne résultant pas d'une donation-partage

Date de l'adjudication : _____ Montant de la mise à prix : _____

Lieu de l'adjudication : _____

3 - Donation (17)

- Oui Non

G - Les soussignés déclarent

Que le(s) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique 1

- 1-A (ont) recherché un acquéreur disposé à acquérir les biens désignés à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués

Acquéreur - personne physique (facultatif) (18) :

Nom d'usage _____

Prénom _____

Profession : _____

Acquéreur - personne morale (facultatif) (18) :

Nom d'usage du représentant _____

Prénom du représentant _____

Dénomination _____

Forme juridique _____

N° SIRET _____

Adresse de l'acquéreur (facultatif) (18) :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

Indications complémentaires concernant l'opération envisagée par l'acquéreur (facultatif) (19) :

2 - Demande(nt) au titulaire du droit de préemption d'acquiescer les biens désignés à la rubrique C aux prix et conditions indiqués (20).

3 - Qu'il est chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication comme indiqué à la rubrique F-2 des biens désignés à la rubrique C appartenant au(x) propriétaire(s) nommé(s) à la rubrique A.

Fait à : DIJON

Le : 09 novembre 2023

Signature et tampon du notaire

François PENY
François GUILLERMET
Stéphanie CHAPUIS
Luc DASNOY
NOTAIRES ASSOCIÉS
2 rue Bossack
BP 45232 - 21052 DIJON Cedex
80 44 10 71

H - Rubrique à remplir si le signataire est le notaire ou un autre mandataire (21)

Nom d'usage Maître François PENY - Notaire Prénom _____

Qualité Mandataire _____

Adresse électronique : amelie.gambier.21013@notaires.fr _____

Adresse _____

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 2 Voie : rue _____

Lieu-dit : _____

Localité : DIJON Pays : _____

Code postal : 21000 BP : BP 45232 Cedex : _____

Téléphone : _____ Indicatif si international) : + _____

I - Observations

Désignation en annexe

Cadre réservé au titulaire du droit de préemption

Informations concernant vos données à caractère personnel

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande et pour vous contacter par la suite.

Le responsable de traitement de la déclaration d'intention d'aliéner est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Ainsi, pour toutes informations, questions ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données

3 Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07



Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☞](#)

- (i) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ___/___/___ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA (épouse GUELAUD)

Prénom

Claude Marie Nicole

Profession (facultatif) : retraîtée

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 23 Voie : rue du Touillet

Lieu-dit : _____ Localité : CHAIGNAY

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : 21120 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A.213.1 du Code de l'urbanisme



Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☞](#)

- (i) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ___ / ___ / ___ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA

Prénom

Jean-Luc Marie Charles

Profession (facultatif) : retraité

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 2 Voie : rue Jules Verne

Lieu-dit : _____ Localité : DIJON

Pays : _____ Division territoriale (si international) : _____

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme



Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien - Fiche complémentaire/autre(s) déclarant(s)

Ce formulaire est émis par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires¹.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [☞](#)

- (i) Vous pouvez utiliser ce formulaire si : vous êtes propriétaires indivis du bien faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner ou de la demande d'acquisition.

Cette fiche sert pour un seul déclarant et doit être complétée autant de fois qu'il y a d'autre(s) co-indivisaire(s).

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt au guichet : ___/___/___ N° d'enregistrement : _____

Indivisaire N° : _____

1 - Identité du déclarant

Vous êtes un particulier :

Nom d'usage

VERDOIA

Prénom

Marc Jean-Marie

Profession (facultatif) : retraité

Quote-part : _____

Vous êtes une personne morale :

Dénomination

Forme juridique

N° SIRET

Nom d'usage du représentant

Prénom du représentant

Quote-part : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse ou siège social :

N° de boîte aux lettres, appartement, escalier, étage... : _____

Nom de l'entrée, immeuble, résidence, ZA... : _____

Numéro : 84 Voie : rue de Montchapet

Lieu-dit : _____ Localité : DUON

Pays : _____ Division territoriale (si International) : _____

Code postal : 21000 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone (facultatif) : _____ Indicatif (facultatif) : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

[1] Article A 213.1 du Code de l'urbanisme

ANNEXE A DIA

DESIGNATION DU BIEN

Une maison individuelle, située à DIJON (21000), 8 route d'Ahuy, comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, WC, dégagement, salle de douche, une chambre,

- à l'étage : bureau, trois chambres, salle d'eau,

Sous-sol complet avec appentis.

Garage, lavoir, atelier, érigée sur un terrain repris au cadastre sous les références suivantes : section AP numéro 11 lieudit Route d'Ahuy pour une contenance de 6 a 72 ca,

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 09/11/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

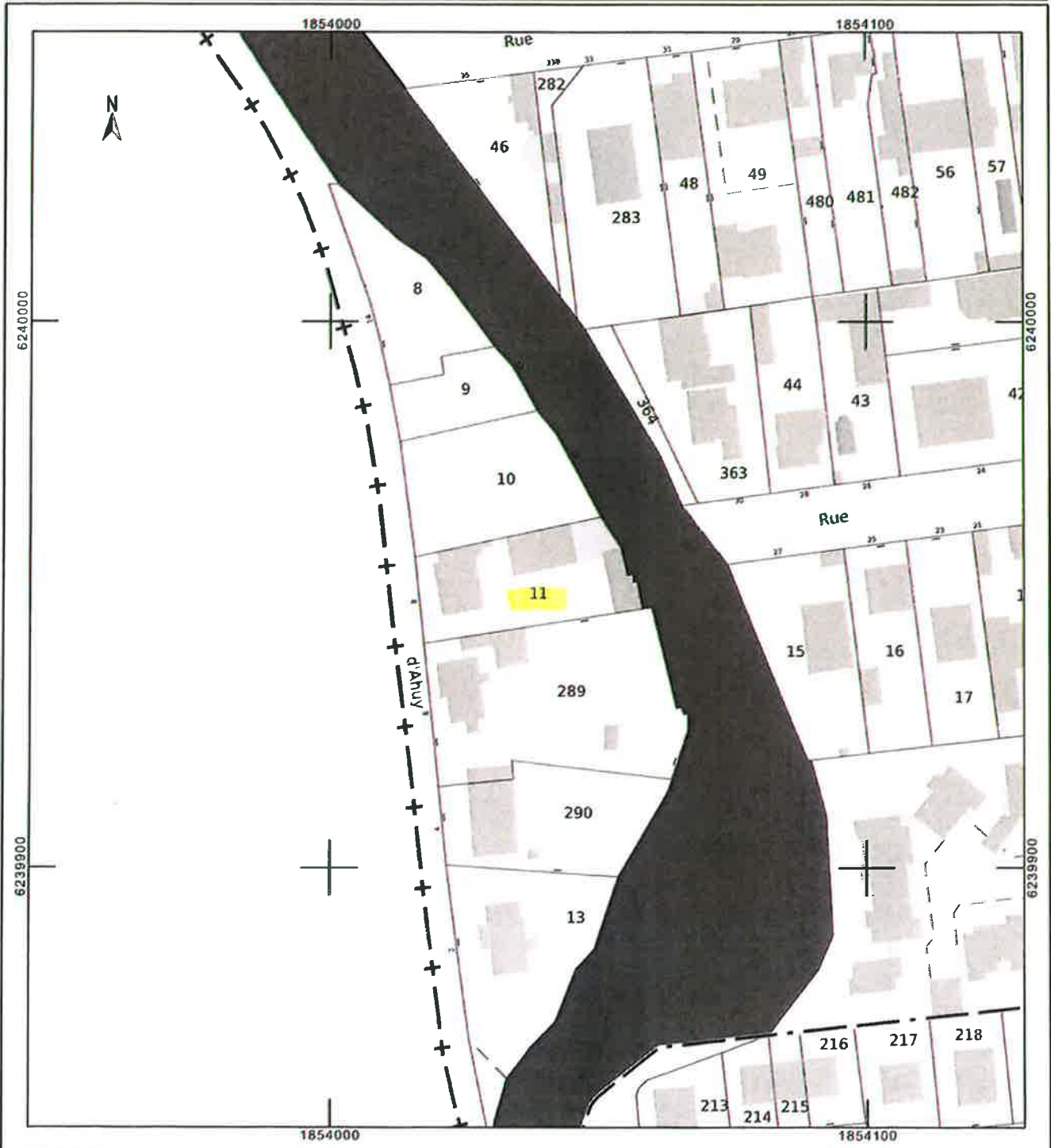
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549
21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 -fax 03 80 28 68 25
sdif.dijon@dgipt.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

021-451638902-20240201-ARR_2024_003-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Publication : 01/02/2024

ANNEXE 4

61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

Monsieur Jean-Luc VERDOIA
2 rue Jules Verne
21000 DIJON

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6085 0**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1257

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Monsieur,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

**PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)**

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

Monsieur Marc VERDOIA
84 rue de Montchapet
21000 DIJON

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6086 7**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1258

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Monsieur,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

**PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)**

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suyant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

-1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)

-2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)

-3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)

-4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)

-5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)

-6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble

-7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :

- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux

-8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux

-9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées

-10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil

-11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil

-12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

Madame Elisabeth VERDOIA, épouse
GRIEBLING
100 rue de Gissey
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6083 6**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1255

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Madame,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Pierre PRIBETICH

**PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)**

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél. : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

Madame Claude VERDOIA, épouse
GUELAUD
23 rue du Touillet
21120 CHAIGNAY

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6084 3**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1256

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Madame,

Vous avez transmis à la Métropole, par l'intermédiaire de votre notaire, Maître François PENY, une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue le 13 novembre dernier, concernant la vente de la maison et ses annexes situées 8 route d'Ahuy à Dijon, cadastrés section AP n°11 de 672 m², moyennant le prix de 450 000 €.

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'urbanisme, je vous demande de bien vouloir nous transmettre les documents suivants (cf. liste ci-jointe – éléments cochés) nous permettant d'apprécier la consistance et l'état du bien objet de cette vente.

Ces documents sont à adresser au Service Foncier - « Dijon Métropole », 40 avenue du Drapeau – CS 17510 – 21075 DIJON CEDEX.

Je vous informe qu'en application des dispositions des articles L.213-2 et R213-7 du code de l'urbanisme, le titulaire du droit de préemption (« Dijon Métropole ») dispose d'un délai de deux mois pour instruire une DIA et faire connaître sa réponse quant à l'exercice du droit de préemption. Ce délai est suspendu à compter de la réception de la présente demande de documents. Il reprendra à compter de la réception des documents demandés. Les dispositions légales précisent que si le délai restant est inférieur à un mois, le titulaire du droit de préemption dispose néanmoins d'un mois entier pour prendre sa décision.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Pierre PRIBETICH

*PJ : liste des documents demandés
Copie à Maître François PENY (LR/AR n° 1A 206 845 6087 4)*

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex

Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36

contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE
suivant l'article R.213-7 du code de l'urbanisme

- 1° - Le dossier mentionné à l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation - (dossier de diagnostics techniques : plomb, amiante, gaz, DPE,)
- 2° - S'il y a lieu, l'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement - (information sur sinistres éventuels liés aux risques naturels et technologiques)
- 3° - S'il y a lieu, le diagnostic technique prévu à l'article L.111-6-2 du code de la construction et de l'habitation ou, à compter du 1er janvier 2017, s'il existe, celui prévu à l'article L.731-1 du même code dans sa rédaction issue du II de l'article 58 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - (diagnostic relatif à l'état de solidité du clos et du couvert, des canalisations collectives et des équipements communs et de sécurité)
- 4° - S'il y a lieu et s'ils existent, les documents dont la transmission à l'acquéreur est prévue aux articles L.125-7 et L.512-18 du code de l'environnement - (information sur la pollution des sols)
- 5° - L'indication de la superficie des locaux prévue par l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 et par l'article 4-1 du décret n°67-223 du 17 mars 1967 relatif à l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée ou, s'il existe, le mesurage effectué par un professionnel - (superficie des locaux)
- 6° - Les extraits de l'avant-contrat de vente contenant les éléments significatifs relatifs à la consistance et l'état de l'immeuble
- 7° - Sous réserve qu'ils soient mentionnés dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 :
- La convention ou le bail constitutif de droits réels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
 - La convention ou le bail constitutif de droits personnels et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 8° - Sous réserve qu'il soit mentionné dans la déclaration prévue à l'article L.213-2 et qu'il ait été publié au registre de la publicité foncière, l'acte constitutif de la servitude et, si elles existent, ses annexes, notamment les plans et état des lieux
- 9° - Les statuts à jour de la société civile immobilière dont les parts sont cédées
- 10° - Les livres et les documents établis pour le dernier exercice social clos mentionnés à l'article 1855 du code civil
- 11° - Le rapport de reddition de compte établi pour le dernier exercice social clos mentionné à l'article 1856 du code civil
- 12° - A défaut des documents mentionnés aux 10° et 11° du présent II, un état certifié par le gérant établissant la composition de l'actif ainsi que du passif de la société civile immobilière et précisant le bénéfice du dernier exercice social clos



61

**1er vice-président de Dijon métropole
délégué aux actes administratifs, à l'éco-habitat,
à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations
contractuelles avec la Région et aux fonds européens
4ème adjoint au maire de Dijon**

**Maître François PENY
Notaire
2 rue de Bossack
BP 42232
21052 DIJON CEDEX**

**Lettre recommandée avec A.R.
1A 206 845 6087 4**

Dijon, le 24 novembre 2023

Nos réf. : SF/LBM/DF n° 1259

Affaire suivie par : Service Foncier

**Objet : DIA 8 route d'Ahuy à Dijon
Demande de documents**

Maître,

Veillez trouver ci-joint copie de la demande de documents envoyée en LR/AR à :

- Mme Elisabeth VERDOIA épouse GRIEBLING : LR/AR n°1A 206 845 6083 6 ;
- Mme Claude VERDOIA, épouse GUELAUD : LR/AR n°1A 206 845 6084 3 ;
- M. Jean-Luc VERDOIA : LR/AR n°1A 206 845 6085 0 ;
- M. Marc VERDOIA : LR n°1A 206 845 6086 7.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre PRIBETICH

PJ : 4

DIJON MÉTROPOLE

40, avenue du Drapeau • CS 17510 • 21075 Dijon cedex
Tél : 03 80 50 35 35 • Fax : 03 80 50 13 36
contact@metropole-dijon.fr • www.metropole-dijon.fr

En provenance de :

~~Mme Elisabeth VERDIER ep. GRIEPLING
100 rue de Jersey
91140 SAINT MARIE SUR OUCHE~~

Présenté / Avisé le :	27/11/23
Distribué le :	27/11/23
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 206 845 6083 6



SE/DF - DIA 8 ROUTE D'AHUY A DIJON
DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à

FRAB



DIJON METROPOLE

Site Foncier

40 avenue du Drapeau - CS 17510

91075 DIJON cedex

En provenance de :

~~Maitre François PENY
Notaire
9 rue Bossuet
BP 42232
21032 DIJON cedex~~

Présenté / Avisé le :	1/1
Distribué le :	1/1
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 206 845 6087 4



SE/DF - DIA 8 ROUTE D'AHUY A DIJON
DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à

FRAB



DIJON METROPOLE

Site Foncier

40 avenue du Drapeau - CS 17510

91075 DIJON cedex

En provenance de :

~~M. Marc VERDIER
84 rue de Martignat
91000 DIJON~~

Présenté / Avisé le :	27/11/23
Distribué le :	27/11/23
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 206 845 6086 7



SE/DF - DIA 8 ROUTE D'AHUY A DIJON
DIDE DE DOCUMENTS

Renvoyer à

FRAB



DIJON METROPOLE

Site Foncier

40 avenue du Drapeau - CS 17510

91075 DIJON cedex

En provenance de :

~~M. Jean-Luc VERDIA~~
~~2 rue Jules Verne~~
~~21000 DITON~~

Présenté / Avisé le : 27 / 11 / 23
 Distribué le : 28 / 11 / 23

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Le destinataire ou le mandataire doit signer que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précédemment.

SOPR VE-HUS-SE-GOZAC-PRE-00021



**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 206 845 6085 0**



SEINF-DIA 8 ROUTE D'ANNUY A DITON
 DISE DE DOCUMENTS

Renvoyer à



DITON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau CS 17510
 21075 DITON cedex



En provenance de :

~~Mme Claude VERDIA ép GUELAUD~~
~~23 rue du Taffet~~
~~21120 CHAIGNAY~~

Présenté / Avisé le : 27 / 11 / 23
 Distribué le : 27 / 11 / 23

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Le destinataire ou le mandataire doit signer que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précédemment.

SOPR VE-HUS-SE-GOZAC-PRE-00021



**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 206 845 6084 3**



SEINF-DIA 8 ROUTE D'ANNUY A DITON
 DISE DE DOCUMENTS

Renvoyer à



DITON METROPOLE
 Site Foncier
 40 avenue du Drapeau CS 17510
 21075 DITON cedex



Suivre un envoi

Aide en ligne ⓘ (<https://aide.laposte.fr/>)

Renseignez le numéro de suivi ou d'avis de passage   

1A20684560867

Rechercher

Français (<https://www.laposte.fr/vos-envois>)

✉ Lettre Recommandée N°1A20684560867

Pris en charge par La Poste
vendredi 24 novembre

En cours d'acheminement

En préparation avant distribution

A disposition en point de retrait

DIJON GRANGIER

Distribué
jeudi 30 novembre

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

Étapes d'acheminement

DATES	ÉTAPES
jeudi 30 novembre	Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.
mercredi 29 novembre	Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité.
mercredi 29 novembre	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Le choix d'une date de relivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
mercredi 29 novembre	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
jeudi 30 novembre	Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera remis en livraison au plus tôt. Le choix de la date de relivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.
jeudi 30 novembre	Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.
jeudi 30 novembre	Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.
jeudi 30 novembre	Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Besoin d'aide ?

Découvrez nos meilleures ventes



ⓘ Les conditions météorologiques actuelles peuvent perturber la distribution de vos courriers et vos colis. Merci de votre compréhension

Suivre un envoi

[Aide en ligne](https://aide.laposte.fr/) ⓘ (https://aide.laposte.fr/)

Renseignez le numéro de suivi ou d'avis de passage    Courrier

1A20684560874

Rechercher

Français [\(https://www.laposte.fr/vos-envois\)](https://www.laposte.fr/vos-envois)

✉ Lettre Recommandée N°1A20684560874



Étapes d'acheminement

DATES

ÉTAPES

lundi 27 novembre

Votre envoi a été distribué à son destinataire contre sa signature.

lundi 27 novembre

Votre envoi est disponible en point de retrait. Il y sera conservé pendant 15 jours et sera remis au destinataire sur présentation d'une pièce d'identité.

lundi 27 novembre

Votre envoi n'a pas pu être distribué ce jour et sera mis à disposition au bureau de poste. Le choix d'une date de rélivraison ou d'un point de retrait est possible jusqu'à minuit sur notre site internet.

lundi 27 novembre

Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution.

vendredi 24 novembre

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

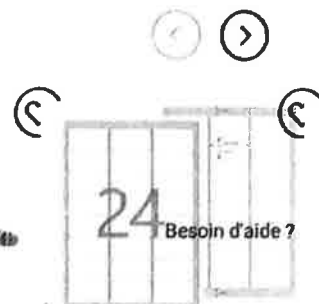
Découvrez nos meilleures ventes



LIVRAISON OFFERTE



LIVRAISON OFFERTE



LOT DE 10 PLANCHES DE 24 ÉTIQUETTES
= 240 TIMBRES